difficulté avec mon proprio):
Madame, Monsieur,
La situation exceptionnelle que nous vivons m'oblige à vous écrire.
Je souhaite vous informer que mon employeur a pris la décision de me mettre en chômage technique depuis le 16 mars 2020. Ce dispositif prévu par le code du travail, prévoit une indemnisation à hauteur de 70% du salaire brut.
L'état français a prévu des mesure pour accompagner les entreprises (gel des loyers, des factures et ou de crédits) mais aucune à destination des particuliers.
Malheuresement cette baisse significative de mon revenu, et qui risque de se poursuivre sur le mois d'avril, me met en difficulté financière.
Ainsi comme bien d'autres, et vous le comprendrez aisément, j'ai le regret de vous informer que je ne serai pas en mesure de payer la mensualité de mon loyer/crédit du mois d'avril 2020.
Bien cordialement.